



Multiplication du nombre de cdd

Par **Aurel03**, le **28/04/2008 à 13:52**

Bonjour,rnrnEn CDD depuis le 16 mars 2005 dans le milieu bancaire, j'ai enchainé depuis cette date 6 CDD et 3 avenants à ces CDD dans le cadre du remplacement de la même personne pour congés maternités, puis congés parental. Mon dernier CDD va se terminer le 30 avril 2008. La personne que je remplace va revenir mais va changer de service et donc une offre de CDI a été publiée pour le poste que j'occupe actuellement. Après plus de 3 ans dans cette société et aucune faute commises, j'ai passé un entretien d'embauche pour ce poste, et malheureusement l'entreprise n'a pas donné suite à ma candidature et a embauchée une personne extérieure. J'aurai aimé savoir si le nombre de CDD que j'ai signé durant ces 3 années est légal ou pas? Merci d'avance pour vos réponses.rnSalutations

Par **d4im**, le **28/04/2008 à 14:52**

Normalement un CDD et renouvelable une fois, est sa durée ne peut excédée 18 mois (renouvellement inclus)rnrnAu dela, il est considéré comme un CDI :)